



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Eco-responsabilité, notre engagement individuel est déterminant

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

Intégrer la qualité de l'air dans les travaux et la gestion du résidentiel

Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Le secteur résidentiel émet des particules (PM 2,5 et PM 10) et des composants volatils (COV) qu'il faut maîtriser. Le décret du 10 mai 2017 fixe des objectifs de réductions des polluants atmosphériques à l'horizon 2020 et 2030.	
Objectifs	Intégrer les questions de qualité de l'air intérieur dans l'offre d'animations et d'information sur l'habitat du territoire. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements.	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Proposer des actions de formations et d'animations à destination des artisans (installation, contrôle VMC, peinture etc.) techniciens municipaux. Proposer des animations et sensibilisation aux ménages (via actions du contrat local de santé notamment).
	Public-cible	Artisans, agents communaux, habitants
	Etat	A planifier
	Calendrier	Dès 2020
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	EIE, ATMO, GUIH, acteurs de santé, PNR CMO	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes formées et/ou sensibilisées	